

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2021/080**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 24

**Membres absents** : 3

**Dont membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Catherine MIFFRE (procuration à Mme Nathalie PIQUE), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Christian FALZON)

**Absents excusés** : Jean-Pascal GARDELLE

**Secrétaire de séance** : Pascale PUY

**Date de la convocation** : 28/09/2021

**REFECTION DE LA TOITURE ET DE LA FACADE**  
**42 AV. DE LA RÉPUBLIQUE**  
**AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

Dans le cadre des travaux de réfection de la façade et la toiture de la maison située au n°42 avenue de la République, il y aurait lieu de modifier les contrats en cours d'exécution via des avenants. Cet avenant concerne le lot n°2 (Gros-Œuvre - Façade). Il s'agit d'effectuer la reprise d'un bombement de façade découvert en cours de chantier (comprenant la réparation des fissures, les agrafes, le tirant métallique et croix de St André), la démolition d'une cloison intérieure fragilisée et menaçant de tomber et la réfection des façades du patio qui après sondage, apparaissent creuses et nécessitent une reprise complète compte-tenu de leur dangerosité.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant aux marchés des entreprises concernant le lot suivant :

- **Lot n° 2** – Gros-Œuvre - Façades – entreprise Pimentel : **Plus-value de 15 465,93 € HT**  
(Marché initial : 46 540,25 € HT)

Cet avenant représente une plus-value de 33,23% sur le lot n°2 et 16,55% sur l'ensemble des marchés de travaux.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie ce jour en mairie à 16h.

M. le Maire propose d'approuver ces avenants tels que précités.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** l'avenant comme exposé ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à la réfection de la toiture et la façade de la maison 42 avenue de la République : Lot n° 2 – Gros-Œuvre/Façades – entreprise Pimentel : Plus-value de 15 465,93 € HT (Marché initial : 46 540,25 € HT)

► **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*